MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de votre compte **ÉduConnect**, ou utilisez **FranceConnect**.

Plus d'informations au verso.

CONSULTATION DES OFFRES

À partir du 07 avril 2023

1. Connectez-vous au portail Scolarité services : **teleservices.education.gouv.fr**
   Choisissez le service « Affectation après la 3e ».
2. Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent pour les découvrir plus en détails.

FORMULATION DES DEMANDES

Du 09 au 30 mai 2023 **inclus**

3.
   - Connectez-vous au portail Scolarité services pour saisir vos demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.
   - Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.
   - Pensez à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

AFFECTATION ET INSCRIPTION

À partir du 27 juin 2023

4. Consultez le résultat de vos demandes et inscrivez votre enfant dans son futur établissement.

Le collège de votre enfant peut vous renseigner si vous avez des questions. Contactez-le par mail ou par téléphone.

Toute l'information sur **education.gouv.fr/affectation3e**

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

Savoirs & compétences NUMÉRIQUE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE